



D_2026_50B
 MART

DÉCISION du Président Créances d'eau impayées

Le Président d'atlantic'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2026_28 en date du 5 juin 2026, relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu l'arrêté AR_2026_05 d'atlantic'eau en date du 17 juin 2026 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Launay, 3^{ème} Vice-Président, en charge de la qualité de service à l'usager,

Considérant le tableau récapitulatif des abonnés résiliés en situation d'impayé sur le territoire de Val Saint Martin, transmis par le délégataire VEOLIA à atlantic'eau le 29 juillet 2024,

Après examen des différentes situations des abonnés n'ayant pas honoré leurs factures d'eau auprès de la société gérante,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'émettre des titres de recettes pour les dossiers suivants dont le recouvrement est confié au Trésor Public pour un montant total de 6 357.14 € TTC dont :

- Part distribution de l'eau des factures : 3654.14 € TTC
- Pénalités pour frais de relance : 2 703.00 €

Abonnés particuliers :

Commune	Référence client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
LA PLAINE-SUR-MER	9620306	223,79 €	12,31 €	236,10 €	53,00 €	289,10 €
	9621882	19,86 €	1,09 €	20,95 €	0,00 €	20,95 €
LE CLION-SUR-MER	9633484	137,86 €	7,58 €	145,44 €	53,00 €	198,44 €
	9634535	38,65 €	2,13 €	40,78 €	106,00 €	146,78 €
	9634578	28,57 €	1,57 €	30,14 €	53,00 €	83,14 €
	9636102	229,81 €	12,64 €	242,45 €	106,00 €	348,45 €
	9636115	74,42 €	4,09 €	78,51 €	106,00 €	184,51 €
	9636436	26,31 €	1,45 €	27,76 €	53,00 €	80,76 €

	9636999	16,63 €	0,91 €	17,54 €	0,00 €	17,54 €
	9637336	91,36 €	5,02 €	96,38 €	53,00 €	149,38 €
	9637377	16,77 €	0,92 €	17,69 €	53,00 €	70,69 €
	9637954	169,73 €	9,34 €	179,07 €	106,00 €	285,07 €
	9638364	129,15 €	7,10 €	136,25 €	53,00 €	189,25 €
	9638289	55,30 €	3,04 €	58,34 €	53,00 €	111,34 €
LES MOUTIERS-EN-RETZ	9616855	37,87 €	2,08 €	39,95 €	0,00 €	39,95 €
	9617861	56,27 €	3,09 €	59,36 €	106,00 €	165,36 €
	9618544	64,55 €	3,55 €	68,10 €	53,00 €	121,10 €
PORNIC	9624558	38,51 €	2,12 €	40,63 €	106,00 €	146,63 €
	9624909	22,80 €	1,25 €	24,05 €	0,00 €	24,05 €
	9624980	15,97 €	0,88 €	16,85 €	53,00 €	69,85 €
	9625064	27,44 €	1,51 €	28,95 €	53,00 €	81,95 €
	9625412	125,64 €	6,91 €	132,55 €	53,00 €	185,55 €
	9625499	113,29 €	6,23 €	119,52 €	53,00 €	172,52 €
	9626873	177,61 €	9,77 €	187,38 €	53,00 €	240,38 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9641328	174,28 €	9,59 €	183,87 €	0,00 €	183,87 €
	9641945	114,82 €	6,31 €	121,13 €	159,00 €	280,13 €
	9643401	48,12 €	2,65 €	50,77 €	53,00 €	103,77 €
	9644131	165,06 €	9,08 €	174,14 €	106,00 €	280,14 €
	9644355	67,06 €	3,69 €	70,75 €	53,00 €	123,75 €
	9646114	34,10 €	1,88 €	35,98 €	53,00 €	88,98 €
	9646836	92,57 €	5,09 €	97,66 €	106,00 €	203,66 €
SAINTE-MARIE	9646923	23,07 €	1,27 €	24,34 €	53,00 €	77,34 €
	9628703	27,69 €	1,52 €	29,21 €	53,00 €	82,21 €
	9628967	85,63 €	4,71 €	90,34 €	53,00 €	143,34 €
	9630205	30,75 €	1,69 €	32,44 €	53,00 €	85,44 €
	9631563	15,31 €	0,84 €	16,15 €	0,00 €	16,15 €
	9631711	30,99 €	1,70 €	32,69 €	53,00 €	85,69 €
	9631731	153,58 €	8,45 €	162,03 €	106,00 €	268,03 €
	9632306	48,51 €	2,67 €	51,18 €	53,00 €	104,18 €
	9632805	102,25 €	5,62 €	107,87 €	53,00 €	160,87 €
	9724667	76,52 €	4,21 €	80,73 €	0,00 €	80,73 €
	9785505	19,55 €	1,07 €	20,62 €	53,00 €	73,62 €
				3 426,64 €	2 438,00 €	5 864,64 €

Abonnés professionnels :

Commune	Référence client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
LA BERNERIE-EN-RETZ	9616018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53,00 €	53,00 €

PORNIC	9623637	15,17 €	0,83 €	16,00 €	53,00 €	69,00 €
	9626933	79,58 €	4,38 €	83,96 €	106,00 €	189,96 €
SAINTE-MARIE	9632119	120,89 €	6,65 €	127,54 €	53,00 €	180,54 €
				227,50 €	265,00 €	492,50 €

ARTICLE 2 : De mettre à la charge de VEOLIA le règlement des créances suivantes au motif que :

- les créances ci-dessous correspondent à la part distribution de l'eau de factures transmises à atlantic'eau plus de 2 ans après son émission par VEOLIA,
- le délai de prescription des factures d'eau est de 2 ans,
- le délai de remise prévue dans l'ancien contrat de délégation de service public du territoire de Val Saint-Martin est de 4 mois après l'émission de la facture,

D'émettre en conséquence un titre de recettes à l'encontre de la société VEOLIA dont le recouvrement est confié au Trésor Public :

Commune	Référence Client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
LA PLAINE-SUR-MER	9620134	35,85 €	1,97 €	37,82 €
	9623178	120,54 €	6,63 €	127,17 €
LE CLION-SUR-MER	9633395	17,58 €	0,97 €	18,55 €
	9637012	16,55 €	0,91 €	17,46 €
	9638022	305,00 €	16,78 €	321,78 €
	9638289	71,97 €	3,96 €	75,93 €
LES MOUTIERS-EN-RETZ	9618544	47,36 €	2,60 €	49,96 €
PORNIC	9623993	12,12 €	0,67 €	12,79 €
	9624607	9,29 €	0,51 €	9,80 €
	9625412	46,25 €	2,54 €	48,79 €
	9627239	24,47 €	1,35 €	25,82 €
				745,87 €

ARTICLE 3 : De mettre à la charge de Veolia le règlement des créances suivantes au motif que :

- les créances transmises à atlantic'eau concernent des abonnés n'ayant pas de contrat d'abonnement complet,
- Veolia n'a pas pu fournir de ce fait la date de naissance de ces abonnés,
- L'article 51.7 de l'ancien contrat de délégation de service public du territoire de Val Saint-Martin précise que « les factures pour lesquelles les éléments de la créance ne sont pas établis, l'identification de l'abonné n'est pas certaine ou les relances n'ont pas été faites, sont mises à la charge du Déléguataire »,

D'émettre en conséquence deux titres de recette à l'encontre de la société Veolia dont le recouvrement est confié au Trésor Public :

Commune	Référence Client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
PORNIC	9754301	69,09 €	3,80 €	72,89 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9643601	17,57 €	0,97 €	18,54 €
				91,43 €

ARTICLE 4 : De ne pas procéder au recouvrement des créances suivantes au motif que la part « distribution de l'eau » des factures remises ne dépasse pas 15 € TTC :

Abonnés particuliers :

Commune	Référence client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
LA PLAINE-SUR-MER	9622589	13,89 €	0,76 €	14,65 €	0,00 €	14,65 €
LE CLION-SUR-MER	9633046	14,19 €	0,78 €	14,97 €	53,00 €	67,97 €
LES MOUTIERS-EN-RETZ	9617328	7,21 €	0,40 €	7,61 €	0,00 €	7,61 €
PORNIC	9624561	6,45 €	0,35 €	6,80 €	53,00 €	59,80 €
	9627095	10,11 €	0,56 €	10,67 €	0,00 €	10,67 €
	9734515	7,36 €	0,40 €	7,76 €	53,00 €	60,76 €
PREFAILLES	9640595	9,72 €	0,53 €	10,25 €	0,00 €	10,25 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9642183	5,29 €	0,29 €	5,58 €	0,00 €	5,58 €
	9644874	12,72 €	0,70 €	13,42 €	0,00 €	13,42 €
	9646455	8,66 €	0,48 €	9,14 €	0,00 €	9,14 €
SAINTE-MARIE	9627628	7,74 €	0,43 €	8,17 €	53,00 €	61,17 €
	9627690	8,99 €	0,49 €	9,48 €	0,00 €	9,48 €
	9628489	3,88 €	0,21 €	4,09 €	0,00 €	4,09 €
	9631841	7,37 €	0,41 €	7,78 €	0,00 €	7,78 €
	9631978	5,11 €	0,28 €	5,39 €	0,00 €	5,39 €
				135,76 €	212,00 €	347,76 €

Abonnés professionnels :

Commune	Référence client	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
LA BERNERIE-EN-RETZ	9616018	3,55 €	0,19 €	3,74 €	0,00 €	3,74 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9642025	7,35 €	0,40 €	7,75 €	0,00 €	7,75 €
				11,49 €	0,00 €	11,49 €

ARTICLE 5 : De ne pas procéder au recouvrement de la pénalité pour frais de relance, pour les dossiers suivants, au motif que :

- les courriers de relance adressés par VEOLIA en Recommandé avec Accusé de Réception, sont revenus par la Poste avec les mentions « Destinataire Inconnu à l'Adresse » et « Défaut d'accès ou d'adressage »,
- ces abonnés n'ont pas eu l'information sur l'application de la pénalité pour frais de relance de 53 €,

Commune	Référence client	Pénalités
PORNIC	9624909	53,00 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9641328	53,00 €
SAINTE-MARIE	9724667	53,00 €
		159,00 €

ARTICLE 6 : De ne pas procéder au recouvrement de la pénalité pour frais de relance, pour les dossiers suivants, au motif que la part « distribution de l'eau » des factures a été mise à la charge de VEOLIA, conformément aux articles 2 et 3 de la présente décision :

Commune	Référence Client	Pénalités
LA PLAINE-SUR-MER	9620134	53,00 €
	9623178	53,00 €
LE CLION-SUR-MER	9637012	53,00 €
	9637377	53,00 €
	9638022	212,00 €
	9638289	106,00 €
LES MOUTIERS-EN-RETZ	9618544	106,00 €
PORNIC	9623993	53,00 €
	9624558	53,00 €
	9625412	106,00 €
	9627239	53,00 €
	9754301	53,00 €
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	9643601	53,00 €
SAINTE-MARIE	9631731	212,00 €
		1 219,00 €

Fait à Nantes, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge de la qualité
de service à l'utilisateur,
Frédéric LAUNAY



Frederic Launay
Atlantic'eau - 3eme Vice-Président
11 sept. 2026



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 14/09/2026
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 14/09/2026
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication